

COMMUNE DE MONTIGNAC-CHARENTE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2021

Membres en exercice	15
Membres présents	12
Pouvoirs	1
Votants	13
Date de convocation	10 mai 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le dix-sept mai à dix-huit heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur James CHABAUTY, Maire.

Présents : ALLEAU Patrick, BARREAUX Bernadette, BOURDIN-FAUSSEREAU Philippe, BRILLANCEAU Matthias, CHABAUTY James, COMTE Joël, GIN Anne-Marie, LERICHE Benoît, PAILLOUX Danièle, RAINETEAU Jean, ROULAUD Jean-Jacques, VILLENEUVE Jordan

Excusés/absents : ESCHYLE Jonathan, MAURIN Nathalie, VUAILLET Laurent

Pouvoir : VUAILLET Laurent a donné pouvoir à CHABAUTY James

Secrétaire : Madame GIN Anne-Marie est désignée secrétaire de séance.

Délibération n°34– 17.05.2021 : Proposition de vente de la parcelle cadastrée section D numéro 247

Monsieur le maire informe les membres du conseil qu'un administré serait intéressé par l'achat de la parcelle cadastrée section D numéro 247 (superficie de 1445m²).

Monsieur le maire propose aux membres du conseil de se prononcer :

1. Sur le principe de la vente de cette parcelle ;
2. Sur le montant demandé

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à sept « pour » et cinq « contre » et une abstention :

- Valide le principe de la vente de la parcelle cadastrée section D numéro 247 ;
- Décide que le prix de vente « plancher » sera de 280€ plus frais de notaire à la charge de l'acquéreur ;
- Décide que les offres de prix seront à déposer à la mairie au plus tard le 30 juin 2021, pour être étudiées lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Délibération n°35– 17.05.2021 : Adhésion à la FREDON Nouvelle-Aquitaine

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil que lors de la réunion du conseil municipal du 12 avril 2021, la commune a adhéré au GIDON Vars et au GDON Vouharte. Ces entités ont intégré la FREDON Nouvelle Aquitaine. Monsieur le maire propose au conseil d'adhérer à la FREDON Nouvelle Aquitaine (via la FDGDON de Charente) au lieu du GIDON Vars et du GDON Vouharte. Le montant est de cinquante euros (50€) par an. Ce montant est inscrit à l'article 6574.

Monsieur le maire demande au conseil de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide d'adhérer à la FREDON Nouvelle Aquitaine pour l'année 2021.
- Décide que le montant de l'adhésion sera inscrit au Budget.

Délibération n°36 – 17.05.2021 : Création d'un poste d'adjoint technique territorial pour accroissement saisonnier d'activité dans les services techniques

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil qu'il serait souhaitable de créer un poste d'adjoint technique territorial (échelle C1, 1^{er} échelon, indice brut 354 et indice majoré 332) pour accroissement saisonnier d'activité dans les services techniques.

Ce poste serait créé du 10 juillet 2021 au 28 août 2021, pour une durée hebdomadaire de 35 heures. Il s'agit en fait de « jobs d'été » qui seraient répartis entre les différentes demandes reçues en mairie.

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de créer un poste d'adjoint technique territorial (échelle C1, 1^{er} échelon, indice brut 354 et indice majoré 332), pour accroissement saisonnier d'activité dans les services techniques ;
- Décide que ce poste est créé du 10 juillet 2021 au 28 août 2021, à raison de 35 heures hebdomadaires ;
- Autorise Monsieur le maire à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne fin de ce dossier.

Délibération n°37– 17.05.2021 : CAUE : autorisation de signer une convention de demande d'intervention du CAUE de la Charente à titre de conseil

Monsieur le maire explique aux membres du conseil qu'afin de solliciter le conseil du CAUE pour l'aménagement du Champ de foire et de la baignade, il y a lieu de signer une convention.

Il demande à l'organe délibérant l'autorisation de signer la convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise monsieur le maire à signer la convention de demande d'intervention du CAUE de la Charente à titre de conseil.

Délibération n°38– 17.05.2021 : Délibération de demande de dérogation rythmes scolaires (pour le maintien de la semaine de quatre jours) à l'école de Montignac-Charente

Monsieur le maire informe les membres du conseil que la dérogation accordée pour les rythmes scolaires « semaine de quatre jours » est arrivée à échéance.

Il est demandé au conseil de se prononcer quant à une demande de renouvellement ou non renouvellement de la demande de dérogation.

Pour information, les parents d'élèves, lors du conseil d'école d'avril 2021, ont émis un avis favorable à la demande de dérogation pour une semaine à quatre jours. Par délibération du 8 avril 2021, le conseil municipal de Marsac a émis un avis favorable à la demande de dérogation pour une semaine de quatre jours.

Monsieur le maire demande aux membres du conseil de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à onze « pour » et deux « contre » :

- Valide la demande de dérogation pour un maintien à la semaine de quatre jours.
- Autorise monsieur le maire à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne fin de ce dossier.

Délibération n°39– 17.05.2021 : Tarifs droit de place

Monsieur le maire propose aux élus de revoir les tarifs du droit de place.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité :

- Décide d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1^{er} juillet 2021 :

Les halles et hors les halles :

Abonnement annuel, avec une occupation de six jours sur sept :

- 800€ pour une superficie de 91 m2 (voir plan joint)

Emplacement hors les halles :

Abonnement annuel avec une occupation d'un jour par semaine :

- 110€ pour une superficie de 100 m2 (voir plan joint)

Emplacement hors les halles :

Emplacement ponctuel (voir plan joint) :

- 10€ par jour

Délibération n°40 – 17.05.2021 : Tarification pour l'année 2021 au Camping municipal « Les Platanes » - (modifie la délibération n° 85 du 30.11.2020)

Tarification pour l'année 2021 au Camping municipal « Les Platanes ».

FORFAIT JOURNALIER :

- Adulte..... 6,00€
- Enfant – 10 ans..... 3,50€
- Garage mort..... 5,50€

ELECTRICITE (facultatif) :

- 4 ampères..... 4,00€
- 8 ampères..... 6,00€
- 12 ampères..... 8,00€

A partir de cinq jours consécutifs, une réduction de 25 % sera appliquée à compter du sixième jour sur les tarifs définis (sauf ceux de l'électricité) soit :

- Adulte..... 4,50€
- Enfant – 10 ans..... 2,63€

D'autre part, le Conseil accepte d'accorder **une réduction de 5%** sur les tarifs journaliers, quelle qu'en soit la durée, **aux adhérents de la Fédération Française de Camping et de Caravaning** soit :

FORFAIT JOURNALIER :

- Adulte..... 5,70€
- Enfant de – 10 ans..... 3,33€
- Garage mort..... 5,23€

A partir de cinq jours consécutifs, une réduction de 25 % sera appliquée à compter du sixième jour sur les tarifs définis (sauf ceux de l'électricité) soit :

- Adulte..... 4,28€
- Enfant de – 10 ans..... 2,50€

Ces tarifs s'appliquent à compter du 1^{er} janvier 2021.

Délibération n°41 – 17.05.2021 : Création de deux postes d'adjoints techniques territoriaux pour accroissement saisonnier d'activité dans les services techniques (remplace la délibération n°36)

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil qu'il serait souhaitable de créer deux postes d'adjoints techniques territoriaux (échelle C1, 1^{er} échelon, indice brut 354 et indice majoré 332) pour accroissement saisonnier d'activité dans les services techniques.

Ces postes seraient créés du 5 juillet 2021 au 28 août 2021, pour une durée hebdomadaire de 35 heures. Il s'agit en fait de « jobs d'été » qui seraient répartis entre les différentes demandes reçues en mairie.

Le conseil, après en avoir délibéré, à la majorité :

- Décide de créer deux postes d'adjoints techniques territoriaux (échelle C1, 1^{er} échelon, indice brut 354 et indice majoré 332), pour accroissement saisonnier d'activité dans les services techniques ;
- Décide que ces postes sont créés du 5 juillet 2021 au 28 août 2021, à raison de 35 heures hebdomadaires ;
- Autorise Monsieur le maire à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne fin de ce dossier.

Délibération n°42– 17.05.2021 : Numérotation des habitations

Monsieur le maire fait part au conseil municipal de problèmes récurrents rencontrés par l'adressage. De plus, pour l'implantation de la fibre optique, il propose au conseil municipal de procéder à la numérotation des maisons.

L'exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Décide, pour les rues ci-après, de procéder à la numérotation des maisons telle que récapitulée dans le tableau en annexe ;
- Charge monsieur le maire de prendre l'arrêté municipal relatif au numérotage des maisons.
- Charge monsieur le maire de notifier cet arrêté de numérotation auprès des propriétés concernés.
- Charge monsieur le maire d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération et transmettra la liste des habitations au service des impôts fonciers.

Numéro de voie	Nom de voie	ID parcelle
CR n°3 du Pont de Lachenaud à Montignac	Rue du Pont-de-Lachenaud	E298-E297
CR de Montignac à Tourriers	Chemin Les Mouillères	C4-C15
VC n°240	Impasse des Thuyas	G970-G981
CR	Impasse des îles du Tapis	B139-B142
CR	Impasse pré Clavaud	B115-B114
CR n°1	Chemin des Jardins	D332-D453
CR n°2	Chemin des Fougères	D483-D511
VC n°1	Rue jean-Mathieu	B627-B31
VC n°2	Rue du Ménadeau	D496-D4
	Chemin du Bois	A268-A365
CR	Rue de la Pêcherie	B354-A55
CR	Rue de la Font-Fleurie	B54-B126
CR	Rue du Puits	B380-B385
CR	Rue Traversière	B130-B125
CR	Rue Haute	F74-F65
CR	Rue des Prés	F74-F243
CR	Chemin des Vignes	F209-F207
CR	Impasse de la Pradelle	F204-F197
RD96	Route de Marsac	F268-F60
VC n°1	Rue Principale	D371-D389
VC n°1	Rue du Port	D377-D598
VC n°2	Rue de l'Eglise	D844-D355

Délibération n°43– 17.05.2021 : DELIBERATION RELATIF AU CONSEIL EN MATIERE DE DIETETIQUE ET D'HYGIENE ALIMENTAIRE DU CDG DE LA FPT DE LA CHARENTE

Monsieur le maire fait part à l'assemblée que le Centre de Gestion de la F.P.T de la Charente dispose d'une prestation de « conseil en matière de Diététique et d'Hygiène alimentaire ».

Il expose le contenu de la convention intitulée « Convention relative au conseil en matière de Diététique et d'Hygiène alimentaire » jointe à la présente délibération. Il demande à l'organe délibérant l'autorisation de signer la convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité :

- de bénéficier de la prestation « conseil en matière de Diététique et d'Hygiène alimentaire » du Centre de Gestion de la F.P.T de la Charente ;
- d'autoriser monsieur le maire à signer avec le Centre de Gestion de la F.P.T de la Charente la convention dont le contenu a été exposé et tout acte en découlant ;
- d'inscrire au budget et de mettre en recouvrement les sommes dues au Centre de Gestion de la F.P.T de la Charente en application de ladite convention.

Questions et informations diverses

Intervention de Mme LEDROIT, technicienne du Syndicat de Bassin de Charente et Péruse) : Après avoir présenté le rôle du syndicat : état des lieux des zones humides (annexes hydrauliques), remise en état, pour une meilleure gestion des inondations, Mme Ledroit a indiqué qu'une annexe hydraulique existe sur la commune au niveau du Tapis. Cette annexe est envasée, avec des arbres morts, des espèces invasives et un défaut d'entretien des berges.

Il sera fait appel à des volontaires qui auront pour fonction de signaler les arbres tombés, les espèces envahissantes, les pollutions et décharges. Ces volontaires recevront une journée de formation sur le terrain. Mme Ledroit transmettra aux mairies les formalités d'inscription.

Camping municipal : monsieur le maire propose aux conseillers de maintenir le traditionnel « pot d'accueil » des campeurs. Il demande aux conseillers qui souhaitent y participer de s'inscrire sur le planning qui leur sera fourni.

Camping municipal/bungalow toilé : En raison de la situation sanitaire, les élus décident que pour le période estivale 2021, le bungalow toilé sera uniquement loué à la semaine (du samedi au samedi). Le bungalow devra être libéré au plus tard à 10 heures. Entre chaque location, la période de vacance sera de 6 heures, afin de permettre la désinfection des lieux.

Camping municipal/référents COVID pour la saison 2021 :

Juillet : Patrick ALLEAU

Août : Philippe BOURDIN-FAUSSEREAU (suppléant : Jean RAINETEAU)

Conseil départemental : Dans le cadre de son action en faveur de la biodiversité, le Conseil départemental s'est engagé dans un programme de lutte contre les points noirs routiers identifiés au titre des corridors de déplacements des mammifères semi-aquatiques. Dix-neuf ponts sur les routes départementales ont été identifiés comme prioritaires et feront l'objet de travaux d'aménagement de banquettes (tablettes en bois) de 20 à 30 cm de large, fixées sur l'une ou les deux culées des ponts concernés. Sur notre commune, les deux ponts de la RD 15 bénéficieront de ce programme.

Été actif : le centre social de Mansle organise une activité « pêche » le lundi 12 juillet, de 9h à 12h, près du camping. Cette activité est destinée aux enfants de 6 à 16 ans. Les inscriptions se feront sur le site du Département.

Remerciements : Les 2 et 3 octobre 2020, la tempête Alex a frappé le département des Alpes-Maritimes les 2 et 3 octobre 2020. Le 12 octobre 2020, le Conseil municipal a décidé de montrer

sa solidarité sous la forme d'un don de 500€uros. Le président du département des Alpes-Maritimes et le président de l'association des maires du 06 remercient sincèrement la commune.

Le président de la société de chasse de Montignac remercie le conseil municipal pour l'octroi d'une subvention.

Monsieur le maire lève la séance à 20h45.

Prochaine réunion du conseil municipal : 5 juillet 2021 à 18h00.